

DE LA VOGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Arches – Archettes – Bellefontaine – Dinozé – Hadol – Jarménil
La Baffe – Pouxieux – Raon-aux-Bois – Uriménil – Xertigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 05 mai 2010 à ARCHETTES

Nombre de délégués en exercice : 36

Date de la convocation : 27 avril 2010

Délégués titulaires présents : 28

Nadine GEROME, Guy DELOY, Miguel MARTIN, Joël MAROT, Jean-Louis RABU, Jean-Michel GEORGES, Suzanne MOTSCH, Philippe EYMARD, Jean-Pierre CARITEAU, Philippe MAIRE, Andrée VAUTRIN-ROLLOT, André HUC, Dominique PAGELOT, Daniel LAGARDE, Stéphane CANADAS, Luc JEANDON, Philippe LEROY, Michel ROUSSEL, Philippe NOEL, Frédéric SCHMIDT, Eric GARION, Nicole ARNOULD, Patricia GRIMILLOT, Véronique MARCOT, René ALEXANDRE, Pierrette GERARD, André LAPOIRIE, Francis LAVEZ.

Délégués titulaires absents: 0

Délégués titulaires excusés : 1

Daniel REMY.

Pouvoirs : 1

Noëlle PILLOT a donné pouvoir à M. Jean-Michel GEORGES.

Délégués suppléants présents : 6

(Représentants des délégués titulaires absents) :

Francis ROUSSEAU représente Marielle CUNY,
Patrick GEORGES représente Michel THOMAS,
Henri LA VAULLEE représente François HATIER,
André DEFRANOUX représente François PICOCHÉ,
Gérard COLIN représente Roger COLIN,
Gilles BONNE représente Michel HUROT.

L'an deux mil dix le mercredi 05 mai à 20H30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à Archettes, sous la présidence de Monsieur Philippe EYMARD.

Monsieur Philippe NOËL a été nommé secrétaire de séance. Après appel et avoir constaté que le quorum est atteint, le Président déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 20h30. Il remercie Monsieur le Maire d'Archettes pour son accueil.

Le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire est approuvé à l'unanimité.

Intervention du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Le Pays d'Epinal Cœur des Vosges s'est vu confier par la préfecture la réalisation d'une étude du profil socio-économique du territoire de la Communauté des Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle.

Documents remis aux délégués :

- Plaquette de présentation

Stéphanie Rauscent, Antoine Mafféis, Pascale Ritzenthaler et Mathieu Lanvin sont intervenus afin de présenter leur travail aux délégués.

Après avoir défini le profil du territoire en termes d'atouts et de faiblesses les intervenants ont énoncé les problématiques et les enjeux qui influent sur l'attractivité de la C2VRM.

Au terme de la présentation, Mme Rauscent précise les futures attributions du Relais de Services Publics suite à sa refonte pour la période 2011/2014. Ainsi, les services d'accueil et d'accompagnement actuels seront consolidés (service à la personne). De plus, d'autres services seront mis en place, tels que le développement économique (accompagnement d'entreprises), le développement de filières, la revitalisation économique en terme d'emploi suite aux licenciements et un service d'amorçage de projets.

Une réunion animée par la boutique de gestion *ALEXIS* est d'ailleurs organisée sur ce thème précis le 1^{er} juin 2010 à 18H à Xertigny. Cela concerne 9 porteurs de projet de création d'entreprise pour un accompagnement au démarrage, des informations sur les différents statuts juridiques ainsi que sur les éléments comptables.

01. Centre de formation de GUGNECOURT – Attribution des bourses aux étudiants

Vu la convention de partenariat avec le Centre de Formation Rural de Gugnécourt, portant sur la réalisation d'un diagnostic ciblé sur le développement des potentialités touristiques du territoire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 91/2009 du 28 octobre 2009 approuvant la dite convention et allouant les crédits nécessaires au budget,

Considérant le travail réalisé par les étudiants et la présentation effectuée lors du Conseil Communautaire du 07 avril 2010,

Monsieur le Président rappelle aux délégués que la convention prévoit une prise en charge par la Communauté de Communes des frais de déplacement pour la réalisation du diagnostic d'un montant de **1 026.00 €**, des frais administratifs (contacts téléphoniques, recherches documentaires, photocopies, enquêtes, remise d'un original pour reproduction) pour un montant de **250.00 €**. Le budget prévisionnel prévoit en outre une allocation de 60.00 € par étudiant ayant travaillé sur le projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** une bourse par étudiant de 60.00 €, soit pour 17 étudiants, la somme de **1 020,00 €**
- **DIT** que la somme totale à verser au CFR au titre de cette convention s'élève à la somme de **2 296.00 €**
- **AUTORISE** le Président à signer les documents relatifs à cette décision.

02. Adhésion et retrait au SDANC

Suite au Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges (SDANC) du 18 mars 2010, Monsieur le Président du SDANC nous demande de bien vouloir nous prononcer sur :

- La demande de retrait de la commune de Bellefontaine pour laquelle la compétence est transférée à la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle,
- La demande de retrait de la commune de Chatas pour laquelle la compétence est transférée au syndicat intercommunal de la vallée du Rabodeau,
- La demande d'adhésion de la commune de Nompatelize, 538 habitants,
- La demande d'adhésion de la Communauté de Communes de Haute Meurthe, qui regroupe les communes de Ban sur Meurthe/Clefcy 813 habitants, Fraize : 3 027 habitants, Mandray : 622 habitants et Plainfaing : 1 782 habitants,
- La demande d'adhésion de la commune de La Chapelle devant Bruyères, 619 habitants,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** le retrait des communes de Bellefontaine et de Chatas,
- **ACCEPTE** l'adhésion des communes de Nompatelize, de La Chapelle devant Bruyères et de la Communauté de Communes de Haute Meurthe.

03. Modification statutaire du Syndicat Intercommunal d'Assainissement - Chantraine – Epinal - Golbey

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Chantraine – Epinal – Golbey, invitant la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle à se prononcer sur la modification statutaire votée à l'unanimité lors du comité syndical du 15 octobre 2008. Elle porte sur le transfert du siège du SIA de la mairie de Chantraine à la mairie de Dinozé, 6 place Georges Boizot.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la modification apportée aux statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Chantraine – Epinal – Golbey, telle que rédigée dans la délibération n°21/08 du 15 octobre 2008 concernant :

le transfert du siège du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Chantraine – Epinal – Golbey de la mairie de Chantraine à la mairie de Dinozé.

04. Délégués Supplémentaires au Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

Vu les statuts de Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges,

Considérant l'élargissement de la C2VRM avec l'adhésion de la commune de Bellefontaine au 1^{er} janvier 2010,

Considérant le nombre d'habitants de la C2VRM,

Monsieur le Président sollicite l'assemblée délibérante afin d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants supplémentaires représentant la C2VRM au sein du Syndicat Mixte du Pays d'Epinal Cœur des Vosges. La C2VRM passera de sept à neuf délégués titulaires et de sept à neuf délégués suppléants.

Monsieur le Président rappelle que les délégués actuels sont les suivants :

Titulaires : Andrée VAUTRIN-ROLLOT, Patricia GRIMILLOT, Véronique MARCOT, Joël MAROT, Dominique PAGEDOT, Henri LA VAULLEE, Philippe NOEL,

Suppléants : Nicole ARNOULD, Jérôme LECOMTE, Claude FRICOT, Dominique ANDRE, Daniel LAGARDE, René ALEXANDRE, Philippe EYMARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DESIGNE :**

- ❖ Philippe EYMARD, délégué titulaire,
- ❖ Gilles BONNE, délégué titulaire,
- ❖ Suzanne MOTSCH, déléguée suppléante,
- ❖ Patrick GEORGES, délégué suppléant,
- ❖ André LAPOIRIE, délégué suppléant.

Les représentants de la C2VRM au Pays sont donc désormais :

Titulaires : Andrée VAUTRIN-ROLLOT, Patricia GRIMILLOT, Véronique MARCOT, Joël MAROT, Dominique PAGEDOT, Henri LA VAULLEE, Philippe NOEL, Philippe EYMARD, Gilles BONNE.

Suppléants : Nicole ARNOULD, Jérôme LECOMTE, Claude FRICOT, Dominique ANDRE, Daniel LAGARDE, René ALEXANDRE, Suzanne MOTSCH, Patrick GEORGES, André LAPOIRIE.

Monsieur le président rappelle aux délégués titulaires des différents syndicats auxquels adhère la C2VRM l'importance d'informer le secrétariat de la Comcom lors de leur absence en comité, afin d'organiser leurs remplacements avec des délégués suppléants. L'objectif étant que la C2VRM soit systématiquement représentée à tous les Comités Syndicaux.

05. Travaux d'assainissement : Rue sous le Bois à Pouxoux - Groupement de commande à marchés séparés

Vu la compétence « Assainissement collectif » de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle,

Vu le programme de travaux d'assainissement 2010,

Vu le projet de requalification de la rue Sous le Bois à Pouxoux, comportant des travaux d'eau potable et de voirie incombant à la commune de Pouxoux, et des travaux d'assainissement incombant à la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle,

Considérant que ce projet relève simultanément de la compétence de la commune de Pouxoux et de celle de la C2VRM,

Considérant l'intérêt technique et économique à faire réaliser ces travaux par une même entreprise, il est proposé de créer un groupement de commandes à marchés séparés entre la C2VRM et la Commune de Pouxoux pour la réalisation des travaux.

Le Président rappelle qu'une délibération de la même teneur avait été prise le 26 mai 2008, mais que les conditions ont aujourd'hui changé.

Il précise que le montant des travaux d'assainissement eaux usées est estimé à 34 105 €H.T., pour un montant global d'environ 600 000 €H.T. La procédure de mise en concurrence sera donc celle d'un marché à procédure adaptée.

Après lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes à marchés séparés,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- **ACCEPTE** la création du groupement de commande tel qu'indiqué ci-dessus ;
- **ACCEPTE** les conditions énoncées dans ladite convention ;
- **DESIGNE** la Commune de Pouxoux comme coordonnateur du groupement de commande ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive de groupement de commande ;
- **ELIT** comme représentant de la C2VRM dans la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande :
 - **TITULAIRE** : Monsieur Philippe EYMARD
 - **SUPPLEANT** : Monsieur Eric GARION

06. Règlement assainissement collectif

*Vu la compétence « Assainissement collectif » de la Communauté de Communes de la Vôge vers les Rives de la Moselle,
Vu le règlement assainissement en vigueur (délibération 38/2007),*

Vu le code de la santé publique,

Considérant la nécessité de mettre à jour et de compléter les dispositions relatives aux relations entre la C2VRM et les usagers du service public de l'assainissement collectif,

Sur proposition de la commission assainissement,

Chaque membre du conseil a reçu un exemplaire du projet de règlement d'assainissement. Celui-ci concerne exclusivement le service d'assainissement collectif. Ce projet a été validé lors de la commission assainissement du 13 avril dernier.

Monsieur le Président présente l'objet, le cadre et les principales dispositions du présent règlement. Il précise que le Conseil devra se prononcer lors d'une prochaine réunion sur les tarifs applicables dans le cadre de ce nouveau règlement. En outre, il informe que chaque mairie sera destinataire d'un dossier reprenant les règles relatives au service de l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil communautaire :

- **ABROGE** le règlement d'assainissement collectif qui avait été adopté par délibération du 18 décembre 2007, à compter du caractère exécutoire du présent règlement,
- **PRECISE** toutefois que durant la période de transition de révision des tarifs, les redevances, participations et taxes votées sur la base du règlement de 2007 restent applicables pour les cas où elles ont été prévues,
- **APPROUVE** le nouveau règlement du service public de l'assainissement collectif.

07. Informations diverses

SICOVAD : Suite à notre demande de mise à disposition de conteneurs jaunes pour l'habitat collectif ou les points de regroupements, le SICOVAD a répondu positivement. Dans un courrier du 26 avril, il précise leur utilisation, à savoir :

- la suppression des sacs jaunes pour les foyers concernés et l'obligation pour ces derniers de déposer un à un leurs déchets.
- Un coût de nettoyage des conteneurs à la charge des demandeurs

Il est à noter que ce système entraîne souvent une baisse dans la qualité du tri, donc dans le soutien financier d'Eco Emballage.

Pays d'Epinal Cœur des Vosges : Inauguration des pistes VTT à Raon aux Bois le 27/05/10

Manifestation à finaliser.

OPAH : Il est abordé la problématique des logements vacants et la nécessité d'en définir les raisons.

Réseaux assainissement : De nombreuses interventions ont été nécessaires.

Le président remercie Dominique MANGIN et René MUNCH pour leur efficacité et les communes concernées pour leur soutien en personnel et/ou matériel.

Office du Tourisme de Pôle : Il sera effectif en 2011.

SDANC : Concernant les courriers de « non-conformité », il a été décidé de les envoyer tous en même temps afin d'avoir un point de départ identique à toutes les communes par rapport au délai d'obligation de réhabilitation de 4 ans.

Une réflexion sur la possibilité de mettre en place une opération d'aide à la réalisation des travaux de conformité est en cours.

Commission assainissement : Prochaine réunion le 11/5/10 à 17H.

SAP : Un Relais d'Accueil Petite Enfance (RAPE) est en cours de réflexion.

Rue des Mazerets à Arches : Réunion d'information aux riverains le 20/05/10.

08. Date et lieu du prochain conseil

Le 9 juin 2010 à 20h30 à la salle des fêtes de BELLEFONTAINE.

Le 7 juillet 2010 à 20h30 à la salle des fêtes de DINOZE.

La séance est levée à 22h15

Le Secrétaire
Philippe NOËL

Le Président
Philippe EYMARD